



DOSSIER DE DEMANDE
D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION
Année universitaire 2020/2021

Date limite de dépôt des demandes d'exonération :
DUT/DEUST/PACES/Capacité en Droit/Licence
/Licence Pro/Master/Diplôme d'Ingénieur/Doctorat
Vendredi 13 novembre 2020

N° d'étudiant (si déjà inscrit les années précédentes)

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

À

Nationalité :

Adresse :

Mail (en majuscules)

Tél. portable :

Inscription pour l'année en cours (2019-2020)

Je sollicite par la présente demande l'exonération à titre exceptionnel des droits d'inscription.

Fait à, le 2020 Signature obligatoire



Le dossier de demande d'exonération des droits d'inscription doit être remis lors de votre entretien avec l'assistance sociale de l'Université de Corse.

Au préalable vous devez contacter l'assistance sociale afin de fixer un rendez-vous :

- Telephone : 04 20 20 22 57

- Mail : srossi@univ-corse.fr



DOCUMENTS A FOURNIR :

- Lettre motivant votre demande
- Attestation d'inscription (si vous êtes déjà inscrit)
- Photocopie d'une pièce d'identité ou de la précédente carte d'étudiant
- Avis d'imposition (ou non-imposition) de l'étudiant
- Avis d'imposition (ou non-imposition) des parents ou justificatif(s) des revenus
- Montant des revenus (si salarié)
- Contrat de location de votre logement (bail)
- Informations sur le cursus scolaire et universitaire (uniquement si vous arrivez d'un autre établissement d'enseignement supérieur)
- Tout autre document permettant de justifier de votre situation

POUR LES ETUDIANTS PROVENANT D'UN AUTRE ETABLISSEMENT

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Baccalauréat (ou équivalent pour les étrangers) : Série : Mention:

Année d'obtention : |__|__|__|__| Département : Pays :.....

> Etudes supérieures :

Année universitaire	Etablissement (et pays pour les étrangers)	Formation ou diplôme	Résultats définitifs: Ajourné ou admis...	
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session

Merci de joindre à ce dossier un document officiel prouvant l'éventuelle obtention de crédits européens dans le cadre du système « LMD » ou un relevé de notes des 2 sessions d'examen de l'année universitaire 2019-2020.



<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
Date de réception du dossier	Avis de la commission

Informations générales concernant l'exonération des frais d'inscription

- L'exonération des frais d'inscription concerne uniquement les droits de scolarité.
- La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) reste à votre charge
- Le nombre de demande d'exonération au cours de votre cursus étudiant est limité comme suit :
 - Une seule exonération possible par année de licence
 - Deux exonérations sur un cycle de master
 - Trois exonérations pour un doctorat



Si vous recevez un avis favorable pour l'exonération des frais d'inscription, et que vous avez déjà effectué votre inscription administrative, vous pourrez solliciter le service de la scolarité centrale pour obtenir un imprimé de demande de remboursement des frais d'inscription. (L'imprimé est également disponible sur l'ENT dans l'onglet « Etudes et scolarité/Démarches administratives »)

Conditions d'attribution de l'exonération des frais d'inscription

Les critères permettant l'étude de l'exonération des droits d'inscription sont :

- Une prise de RDV avec l'assistance sociale et un dépôt de dossier complet respectant la date limite de dépôt
- Le respect de la limitation du nombre de demande d'exonération en LMD (décrits ci-dessus)
- La situation sociale de l'étudiant
- La situation pédagogique de l'étudiant

Description du processus d'études des dossiers de demande d'exonération

- Une prise de RDV avec l'assistance sociale et un dépôt de dossier complet (avant la date limite indiquée sur ce dossier).
- Etude des demandes d'exonération par la commission des exonérations des droits d'inscription.
- La décision définitive d'exonération appartient au Président de l'Université, dans la limite fixée par le décret, d'un effectif de 10 % des étudiants inscrits (non compris les boursiers et les Pupilles de la Nation).
- Communication des avis de la commission par l'assistante sociale.